

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT MARTIN LESTRA**

Séance du 18 Mars 2021

**Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15
Nombre de membres présents : 14
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 14**

L'an deux mil vingt-et-un, le dix-huit mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT MARTIN LESTRA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Centre Culturel Polyvalent, sous la présidence de **Monsieur Yves GRANDRIEUX, Maire.**

Date de la convocation: 11/03/2021.

Présents : GRANDRIEUX Yves, CROZIER Daniel, SAMOILLER Elisabeth, VINCENT Tanguy, SOUVETON Patricia, BRUYERE Roland, NOTIN Vital, COTTANCIN Annie, GEAY Clément, MIRANDON Frédérique, BERTHET Thibaut, GOLFIER Sandrine.

Absent avec excuses : TARDY Marie-Laure, CHAVAND Gilbert et RAMBAUD Christian.

Secrétaire de Séance : SOUVETON Patricia

REPLACEMENT ECLAIRAGE ROUTE DE LYON (délib. 12/2021)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux de remplacement éclairage route de Lyon

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil départemental de la Loire, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement :

Coût du projet actuel :

Détail	Montant HT	% PU	Participation
Remplacement éclairage route de Lyon	29 926 €	45,0 %	10 923 €
Frais de maîtrise d'oeuvre		8,5 %	2 543 €
TOTAL	29 926.22 €		13 466.79 €

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

La contribution annuelle d'adhésion à la compétence Maîtrise d'Ouvrage des travaux neufs et de rénovation d'éclairage public est de 1 € par foyer, pour l'ensemble du patrimoine de la collectivité.

A défaut de paiement dans le délai de trente jours, à réception du titre de recette, il sera appliqué des intérêts moratoires au taux légal en vigueur.

- Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Transfère au SIEL-TE Loire la compétence maîtrise d'ouvrage des travaux neufs et de rénovation d'éclairage public, et décide d'inscrire au budget les crédits nécessaires pour les dépenses correspondantes.

L'adhésion à cette compétence est prise pour une période de 6 ans, et à l'issue de cette période, adhésion pour une durée annuelle par tacite reconduction.

- Prend acte que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "remplacement éclairage route de Lyon" dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.
- Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- Prend acte que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois.
- Décide d'amortir comptablement ce fonds de concours en 5 années.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS COMMUNE, RESTAURANT ET ASSAINISSEMENT **(Délib 13-14-15)**

Monsieur le Maire présente les Comptes Administratifs 2020 qui font ressortir les mêmes chiffres que les comptes de gestions du percepteur.

COMMUNE

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	205 067.95€
RECETTES D'INVESTISSEMENT	182 163.75€
DEFICIT 2020	22 904.20€
DEFICIT 2019	14 565.45€
DEFICIT DE CLOTURE 2020	37 469.65€
RAR DEPENSES	74 500.00€
RAR RECETTES	44 000.00€
DEFICIT FINAL 2020	67 969.65€

DEPENSES FONCTIONNEMENT	413 299.24€
RECETTES FONCTIONNEMENT	517 302.48€
EXCEDENT 2020	104 003.24€
EXCEDENT 2019	152 841.88€
EXCEDENT TOTAL 2020	256 845.12€

ASSAINISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	49 148.33€
RECETTES D'INVESTISSEMENT	163 590.53€
EXCEDENT 2020	114 442.20€
EXCEDENT 2019	37 067.07€
EXCEDENT DE CLOTURE 2020	151 509.27€

DEPENSES FONCTIONNEMENT	61 445.52€
RECETTES FONCTIONNEMENT	43 329.84€
DEFICIT 2020	18 115.68€
EXCEDENT 2019	25 686.90€
EXCEDENT FINAL 2020	7 571.22€

RESTAURANT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	14 713.94€
RECETTES D'INVESTISSEMENT	0€
DEFICIT 2020	14 713.94€
EXCEDENT 2019	44.72€
DEFICIT DE CLOTURE 2020	14 669.22€

DEPENSES FONCTIONNEMENT	2 222.91€
RECETTES FONCTIONNEMENT	13 790.16€
EXCEDENT 2020	11 567.25€
EXCEDENT 2019	12 746.18€
EXCEDENT FINAL 2020	24 313.43€

AFFECTATION DES EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT (Délib 13-14-15)

Les comptes administratifs 2020 des budgets de la **commune, de l'assainissement et du restaurant** ont fait ressortir des excédents de fonctionnement.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de reporter ces excédents aux budgets primitifs 2020 ainsi :
 - **BUDGET COMMUNAL** :
 - 67 969.65€ au compte 1068
 - 188 875.47€ au compte 002
 - **BUDGET ASSAINISSEMENT** :
 - 7 571.22€ au compte 002
 - **BUDGET RESTAURANTS** :
 - 14 669.22€ au compte 1068
 - 9 644.21€ au compte 002

Divers :

STATION D'EPURATION POSTE DE RELEVAGE DE PERDRIGONE :

Une visite du directeur technique d'UFT France avec un technicien aura lieu le mardi 23 mars en présence de la MAGE et de l'entreprise LMTP.

Les problèmes rencontrés depuis l'installation du poste de relevage en 2018 devront être solutionnés pour éviter des coûts sur le changement régulier de joints et pièces diverses.

ANCIENNE SALAISON :

Des contacts ont été pris avec Mr Patrick FOURCHET qui serait vendeur du bâtiment avec le terrain. Des entreprises ont été contactées pour le désamiantage et la déconstruction de cette ancienne salaison. (coût de 100 000 € environ)

VOIRIE :

Les travaux de voirie 2021 devraient se dérouler en mai prochain

CROIX JAUNE :

Après l'accident qui a détruit la Croix Jaune deux devis ont été faits et seront transmis à GROUPAMA. Un constat amiable ayant été fait avec le conducteur du véhicule.

BORNE INCENDIE :

Une borne incendie a été percutée par un véhicule dont le conducteur n'a pas laissé d'adresse. Un dépôt de plainte sera fait auprès de la gendarmerie et GROUPAMA sera sollicité pour prendre en charge une

partie de son remplacement (franchise de 760 € à la charge de la commune) (coût 2566,88 € TTC suite au devis de SUEZ)

ANCIENNE MAIRIE - MAISON CHARBONNIER :

Les travaux se poursuivent. Actuellement seule l'entreprise de maçonnerie intervient. Une réunion de chantier hebdomadaire permet de faire le point et de contrôler l'avancée des travaux.

FLEURIR LA LOIRE :

Les résultats ont été communiqués. Sur 27 communes inscrites, 7 communes ont été distinguées dont Saint Martin Lestra. Un bon cadeau de 150 € a été remis à la commune pour l'achat de fleurs ou végétaux.

RENFORCEMENT DES LIGNES ELECTRIQUES :

Plusieurs endroits de la commune sont concernés : Avey – Le Toinon – Tilly – Miraud - La Morinée – La Brillonnière

RÉSIDENCE SERVICE :

La vente du terrain de Mme FAYE aura lieu le 31 Mars 2021. Mr Alexandre GRANGE, nouveau propriétaire, commencera les travaux début avril.

La prochaine réunion aura lieu le JEUDI 15 AVRIL 2021
